



Paris, le 22 novembre 2010 - L'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le 19 novembre 2010 sous le numéro E.10-075 le document de fusion établi dans le cadre du projet de fusion-absorption de Société Internationale Italcementi France (SIIF) par Ciments Français, soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 23 décembre 2010. La fusion-absorption de SIIF par Ciments Français est destinée à simplifier la structure juridique du groupe Italcementi / Ciments Français afin d'en optimiser l'organisation et le fonctionnement. Elle n'est pas liée au projet de fusion entre Italcementi et Ciments Français envisagé en 2009. Cette simplification permettra notamment de supprimer les coûts liés à l'interposition d'une société entre Italcementi S.p.A. et Ciments Français.

SUR INTERNET : www.cimfra.com et www.italcementigroup.com

Ciments Français
Relations presse
Tél : + 33 (0)1 42 91 76 87

Ciments Français
Relations Investisseurs
Tél : +33 (0)1 42 91 76 76